



## Nao salaires 2017

Le 21 février 2017, s'est tenue la réunion annuelle obligatoire dans la branche des Textiles Artificiels portant sur les Négociations salariales. Force est de constater que les années se suivent et, malheureusement se ressemblent.

Au-delà du respect de toutes les règles légales en matière de négociation, cette branche conduit plus à des débats ou table ronde qu'à de véritables discussions et ce, avec l'absolution de syndicats dits « réformistes ».

Dans le but de préparer cette réunion, nous avons reçu, deux semaines plus tôt, de la part de la chambre patronale, un soi-disant rapport économique et social de quatre pages qui en fait, ne comportait aucun élément concret pouvant laisser préjuger de la situation de la branche. En effet, il n'y avait aucune donnée démographique, rien sur le respect de l'égalité H/F, pas de données sur la formation, aucune information sur les Crédits d'Impôts Compétitivité Recherche ou emploi dits « CICE ou CICR ». Bref, aucune présentation même de ce rapport et aucune réponse aux questions posées.

Nous avons donc considéré qu'il valait mieux rentrer dans le vif du sujet en proposant les revendications suivantes :

***FO revendique une réelle revalorisation des salaires mini avec un % applicable à toute la grille. Celle-ci doit par ailleurs être revue de manière à apporter une vraie différence entre les coefficients. En effet, du premier au dernier coefficient des Agents, il n'y a que 50€ d'écart. Toute une carrière avec en perspective, une très faible augmentation.***

- FO La valeur du premier coefficient doit être supérieure à la valeur du SMIC afin de garantir le minimum national. Ceci étant un plus pour l'attractivité de la branche.***
- FO Une augmentation pour tout le reste de la grille de 4%.***
- FO L'ouverture d'une négociation sur la grille de salaires actuelle afin de trouver une solution qui évite le tassement de celle-ci et amène un écart significatif entre les coefficients.***
- FO Suppression de la RAG pour que les augmentations soient réellement portées sur les salaires mini et non sur l'ensemble de la rémunération.***
- FO Augmentation de la prime de transport de 4%***



Sans même faire de suspension de séance, la chambre patronale nous a **proposé une augmentation sur toute la grille de 1%, une revalorisation des paniers de 1% et une augmentation de la RAG de 1%**. Malgré ces propositions indécentes, la CFDT n'a même pas pris la peine de laisser aux employeurs le temps de finir, qu'elle annonçait déjà être satisfaite pour apposer leur signature suite à ces propositions. Du jamais vu !!!

Bien que « gêné » par le positionnement de la CFDT, le patronat a tout de même fait semblant de partir en suspension de séance pour revenir avec 1.3% d'augmentation. Bien loin de nos légitimes revendications.

Autre sujet abordé, celui de la mise en place de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation. Celui-ci est reporté à une date ultérieure compte tenu des résultats de la représentativité qui doivent être connus très prochainement et qui risquent en définitif, d'être fatals aux employeurs.

**Voici donc la nouvelle grille des salaires mini de la branche applicable au 1<sup>er</sup> mars 2017 que FO bien entendu, n'a pas validé.**

Coeff	Salaire mensuel garanti (base 35H/semaine ou 152,19H/mois)		
	1 <sup>er</sup> mars 2016	1 <sup>er</sup> mars 2017	
210	1 476	1495	Agents
225	1 480	1500	
240	1 485	1505	
255	1 495	1515	
270	1 505	1525	
285	1 515	1535	
300	1 525	1545	
315	1 535	1555	
330	1 560	1580	
345	1 647	1670	
360	1 759	1783	
375	1 876	1900	Agents Maitrise
390	1 988	2015	
405	2 144	2175	
420	2 298	2330	Ingénieurs et cadres
435	2 455	2490	
450	2 616	2650	
500	2 997	3040	
600	3 774	3825	
700	4 745	4810	
800	5 907	5985	

Rémunération garantie annuelle Base 35 heures	Année 2016	Année 2017 +1,3%
R.G.A. ( niveau de responsabilité B)	17 711€	17 941
R.G.A. ( niveau de responsabilité C)	17 779€	18 010
R.G.A. ( niveau de responsabilité D)	18 332€	18 570
R.G.A. ( niveau de responsabilité E)	19 536€	19 789
R.G.A. ( niveau de responsabilité F)	23 262€	23 564
R.G.A. ( niveau de responsabilité G)	25 877€	26 223
R.G.A. ( niveau de responsabilité H)	31 018€	31 421
Prime de panier		6,73 €

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>